

NOMENCLATURE DES DIPLOMES PAR NIVEAU

Afin d'aligner le système français sur la nomenclature européenne, le décret n°2019-14 établit une nouvelle codification du niveau des diplômes français. Cette nouvelle nomenclature concerne l'ensemble des diplômes technologiques et professionnels délivré par l'éducation nationale, ainsi que les titres inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

Années après le Bac	Diplôme	Niveau de diplôme	Anciennement	Catégories	Exemples de concours
-	CAP, BEP	Niveau 3	<i>Niveau V</i>	Catégorie C Exécution	Adjoint administratif, agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint d'animation...
Bac	Baccalauréat	Niveau 4	Niveau IV	Catégorie B Application / Encadrement	Rédacteur, technicien, animateur...
Bac + 2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	Niveau 5	<i>Niveau III</i>	Catégorie B Application / Encadrement	Rédacteur principal de 2e classe...
Bac + 3	Licence, licence professionnelle	Niveau 6	<i>Niveau II</i>	Catégorie A Direction / Conception	Attaché, bibliothécaire...
Bac + 4	Maitrise, master 1	Niveau 6	<i>Niveau II</i>	Catégorie A Direction / Conception	Attaché, bibliothécaire...
Bac + 5	Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	Niveau 7	<i>Niveau I</i>	Catégorie A Direction / Conception	Médecin, ingénieur...
Bac + 8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	Niveau 8	<i>Niveau I</i>	Catégorie A Direction / Conception	Médecin, ingénieur...